

Un budget inscrit dans le plan de relance nationale



Un budget inscrit dans le plan de relance nationale

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 25 mars dernier, à la salle des fêtes de Lalanne.



Le maire de la commune, **Pierre Caubet**, accueille les participants à cette réunion, avant de passer la parole au président de séance, Xavier Ballenghien.

En ouverture de cette séance, les conseillers communautaires ont observé une minute de silence en mémoire de Patrick De Lary, ancien maire de Miramont-Latour, et de Jérôme Bourgade, adjoint à Larroque-Engalin, récemment décédés et pour lesquels le Président a rappelé leur investissement pour le développement du territoire.



La minute de silence en l'honneur des deux élus récemment disparus.

Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour a principalement porté sur les questions budgétaires et fiscales.

Le président Xavier Ballenghien et le vice-président en charge des finances, Olivier Tarbouriech, ont soumis aux conseillers communautaires l'approbation des comptes 2020 et les projets de budgets pour 2021.

Le bilan de l'année 2020, présenté par le vice-président, laisse apparaître un excédent en baisse, conséquence de dépenses exceptionnelles et pertes de recettes induites par la crise COVID. Il a souligné malgré tout que 50 % des recettes réelles de la collectivité, après reversement aux communes, sont affectées au financement de l'investissement.

Le budget présenté pour 2021 s'inspire des conclusions du débat d'orientations budgétaires qui pose comme objectif de conserver ce modèle de gestion intercommunale au sein duquel la Lomagne Gersoise doit être l'outil de l'investissement structurant, du développement économique, de l'aménagement de l'espace, - avec une section d'investissement arrêtée à 8,5 M d'€ - tout en favorisant les conditions d'une solidarité territoriale vers les communes pour un maintien d'une offre équilibrée de services aux populations sur le territoire avec près de 2 M d'€ qui seront reversés aux communes d'ici 2026.

En dehors du taux de TEOM qui passera à la demande du SIDEL à 12,40 % pour faire face à l'accroissement de la taxe d'enfouissement des déchets, les taux de fiscalité locale de l'intercommunalité resteront aux mêmes niveaux (inchangés depuis 2010), avec toujours la volonté de ne pas mettre en œuvre de fiscalité sur le foncier bâti. Le taux de contribution pour la prévention des inondations a été fixé à 150.000 €, afin de faire face cette année à l'engagement des grands travaux d'extension et de calibrage des digues et ouvrages hydrauliques concernés pour un budget estimé à 480.000 € cette année.

À l'occasion de ce conseil communautaire, les élus se sont également positionnés pour maintenir la compétence mobilité à l'échelle de la Région et adhérer au dispositif Petites Villes de Demain dans le cadre de la candidature de la Lomagne Gersoise et des communes de Fleurance et Lecture.